

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD324

présenté par
M. Sermier

ARTICLE 9

Après l'alinéa 44, ajouter l'alinéa suivant :

« e) des représentants du secteur agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est fondamental de sortir de l'opposition entre les approches agricoles et environnementales pour reconnaître la contribution de l'agriculture aux écosystèmes et son rôle dans le maintien et le rétablissement de la biodiversité.

C'est pourquoi, il semble important que le monde agricole, notamment par le biais du réseau des Chambres d'Agriculture, soit représenté au sein du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.